



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET
COMMUNICATIONS



UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION (UCE)

PROJET DE CONNECTIVITÉ RÉSILIENTE ET D'ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT
URBAIN (RUTAP)
(P177210)

DP-005-RUTAP/2024

Avis à Manifestation d'Intérêt
Recrutement d'un Bureau d'études chargé du Développement « Base de
données » sur la sécurité routière

1. Le Gouvernement de la République d'Haïti a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet de Connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain (RUTAP) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant pour le Développement d'une « Base de données » sur la sécurité routière.
2. Sans être limitatif, le Bureau d'Études aura à réaliser les activités suivantes :
 - Faire la revue des études relatives à la sécurité routière en Haïti ;
 - Dresser le bilan des activités (formation, achat d'équipements, ...) réalisées en lien avec l'étude de CONSIA et le financement de la BID ;
 - Evaluer les modalités de relance des activités d'un Programme national de sécurité routière ;
 - Identifier et examiner tous les instruments juridiques et politiques liés à la collecte, au partage et à l'analyse des données sur les accidents ;
 - Proposer une « structure » institutionnelle et physique en charge de la collecte de données sur la sécurité routière ;
 - Développer une nouvelle « Base de données » sur la sécurité routière à l'échelle nationale.
 - Mettre en place un « Centre de formation » pour les acteurs qui seront responsables de faire fonctionner l'outil.
3. Les Consultants intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de *l'Unité Centrale d'Exécution (UCE)* du *MTPTC* et prendre connaissance des Termes de Référence, à partir du *lundi 26 août 2024*, tous les jours ouvrables de 9 : 30 à 15 : 00, à l'adresse suivante :

55, Rue Métellus, Pétion-Ville, Haïti

ou

Adresse électronique: passationmarches@uce-bm.gouv.ht / rjleger@uce-bm.gouv.ht

Numéro de téléphone : (509) 4153-3450

4. L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et

l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Expérience significative d'au moins cinq (5) ans dans l'élaboration de base de données et avoir des compétences avérées dans le domaine de Collecte et traitement de données ;
- Expérience des études socio-économiques en zone urbaine, des études de transport et mobilité ;
- Expertise régionale ou mondiale en matière de sécurité routière, notamment en ce qui concerne les données relatives à la sécurité routière ;
- Reconnaissance à l'échelle d'Haïti ou mondiale et justifiant des références dans divers domaines spécialisés dans le traitement de données ; en particulier avoir trois (3) références de consultations antérieures pour des études similaires à ce mandat ;
- Capacité de mettre en place des modules de formation pour les futurs techniciens qui auront à alimenter la Base de données et à la vulgariser ;
- Capacité de travailler en Français et en Créole haïtien.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

5. La liste restreinte comprendra trois (3) à huit (8) Soumissionnaires.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2023 [Cinquième édition] (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné selon la Méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le *Règlement de Passation des Marchés* et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies aux adresses électroniques ci-dessous au plus tard le lundi 09 septembre 2024 à quinze (15) heures (heure locale) à l'intention de :

A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur

Tél. : 4153-3450

Courriels : rjleger@uce-bm.gouv.ht , passationmarches@uce-bm.gouv.ht

Raphaël HOSTY, Ing.
Ministre